(in L. Panier et S. Rémi-Giraud, éds., *La polysémie,* Presses Universitaires de Lyon, 2002)

SENS DES SCHÈMES ET SENS DES RACINES EN ARABE : LE *PRINCIPE DE FIGEMENT LEXICAL* (PFL) ET SES EFFETS SUR LE VOCABULAIRE D'UNE LANGUE SÉMITIQUE

JOSEPH DICHY*

INTRODUCTION [1]

Comment, dans une langue sémitique, le sens vient-il aux mots ? Et quelle place accorder aux notions de racine et de schème ? On a beaucoup traité de ces dernières, y compris, au cours de la décennie écoulée, pour les mettre en cause ou souligner les limites de leurs représentations les plus couramment répandues (ci-dessous, § 1.1 et 1.2). Mais l'on n'a peut-être pas suffisamment pris en compte l'un des préalables de la discussion : la *nature* des relations schème-racine à l'œuvre dans la constitution du vocabulaire. L'un des traits les plus fondamentaux de ces relations est qu'elles relèvent d'une forme particulière de figement lexical, qui met en composition des unités dont le sens est grammatical avec des unités dont le sens est lexical. Cette composition relève elle-même d'un schéma dont on n'a pas, me semble-t-il, saisi toute la complexité, notamment en ce qui concerne le rôle propre de la racine et les valeurs sémantiques associables aux schèmes ainsi qu'aux procédés de dérivation nominale par suffixation (D. Cohen, 1964/70). Les suffixes nominaux relèvent eux-mêmes de ce qu'on sait aujourd'hui être des racines mono-consonantiques (A. Roman, 1990, 1999).

* Université Lumière Lyon 2 - Groupe de recherche Rhêma

1. Cette contribution s'inscrit dans un ensemble de travaux qui ont donné lieu à la base de connaissances linguistiques DIINAR.1 (DIctionnaire INformatisé de l'ARabe), conçue et réalisée en commun par des chercheurs de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB, France - M. Hassoun, N. Gader, M. Ghenima), l'Institut Régional des Sciences Informatiques et des Télécommunications (IRSIT, Tunisie - A. Braham, S. Ghazali) et l'université Lumière-Lyon 2 (J. Dichy). Les entrées lexicales de celles-ci comportent des *spécificateurs morphosyntaxiques* du niveau du mot (M. Hassoun, 1987, J. Dichy, 1990, 1997). DIINAR.1 comprend environ 20.000 verbes avec leurs déverbaux (70.000), 30.000 noms (et 10.000 pluriels "internes"), un millier de noms propres et près de 450 mots-outils.

L'examen des données qui permettent de répondre à la question ci-dessus conduit à reconsidérer, pour une part, la manière dont on définit habituellement la notion de figement lexical, sous deux aspects :

a) Les données issues du lexique de l'arabe, mais également de langues comme le français ou l'anglais, conduisent, d'une part, à inclure dans le figement certains phénomènes communément rattachés à la seule dérivation, et traités le plus souvent au chapitre de la morphologie, bien qu'il s'agisse, comme on le verra, de véritables "composés" lexicaux (§ 2.2 et 2.3). Ce premier aspect, qui concerne en particulier des figements mettant en jeu des morphèmes lexicaux et des morphèmes grammaticaux, peut être vu comme une contribution au domaine de la morphologie lexicale.

b) On sait, d'autre part (second aspect), que les unités résultant de processus de figement lexical ont un comportement morphosyntaxique et sémantique qui se distingue de celui des unités *compositionnelles*, généralement définies ainsi :

> "Une construction donnée est dite compositionnelle quand on peut déduire son sens de celui de ses éléments composants reliés par une relation syntaxique spécifique. La non-compositionnalité du sens va de pair avec des restrictions syntaxiques." (G. Gross, 1996, p. 154.)

Le comportement syntaxique des constructions compositionnelles répond à que l'on appelle aujourd'hui le *principe de compositionnalité.* Je chercherai à montrer ici qu'il existe complémentairement un *principe de figement lexical* (PFL).

Le PFL recevra une définition formelle, issue d'une hypothèse lexicologique générale (§ 2.4), qui sera confrontée à un grand nombre de données, issues tant de l'anglais ou du français que de l'arabe. De fait, raisonnant à partir de cette langue, j'ai également cherché à montrer au passage l'intérêt des hypothèses descriptives qui en émanent pour l'étude du lexique français ou anglais. Les implications relatives à la question de la racine et du schème sont développées en conclusion (§ 3). Mais partons, classiquement, de la manière dont on peut aujourd'hui poser le problème (§ 1.1 à 1.3) et redéfinir ces notions (§ 1.4).

1. SCHEMES ET RACINES, POSITION DU PROBLEME ET REDEFINITION

1.1. Le mythe néo-leibnitzien de la racine et du schème

La notion de racine [2] est, dans le domaine des études sémitiques, bien antérieure au XXème siècle. J. Rousseau (1987) en fait remonter la “découverte” à Constantin Volney (1757-1820). Il revient toutefois à J. Greenberg (1950) pour le domaine sémitique et à J. Cantineau (1950a et b) pour l’arabe, d’avoir proposé une conception du lexique qui est, aujourd’hui, devenue traditionnelle de part et d’autre de la Méditerranée. Partant de l’idée que les noms et les verbes sont en arabe analysables dans leur grande majorité en racines consonantiques (massivement composées de trois consonnes), et en patrons syllabiques (incluant des “augments” affixés), ou schèmes, J. Cantineau a ouvert la voie d’une systématisation qu’il n’eût peut-être pas admis lui-même. Dans D. Cohen (1961/70) [3], le lexique arabe devient en effet le produit de la projection des deux ensembles, respectivement, des racines et des schèmes :

> “Les trois consonnes -K-T-B-, dans cet ordre, sont une racine qui peut entrer dans divers schèmes (qu’elle relie donc en une ‘famille’ sémantique), tandis que la structure ma-R_1R_2ûR_3- forme un schème dans lequel R_1, R_2 et R_3 représentent les phonèmes radicaux de n’importe quelle racine triconsonantique.
> Soit alors r_1, r_2, r_3, … r_n la suite des racines connues et s_1, s_2, s_3 … s_n la suite des schèmes possibles dans la langue, les diverses combinaisons rs définiraient la totalité du lexique potentiel de l’arabe dont le lexique réel ne constitue qu’une partie. […] Si l’on affectait d’un indice numérique chacune des racines d’une part, et chacun des schèmes de l’autre, la base de n’importe quelle forme se définirait toujours par une suite de deux nombres. […] Le premier, celui qui dénote la racine, nomme une notion générale dont le second, l’indice du schème, délimite une portion. On voit qu’il ne s’agit pas d’éléments juxtaposables. Les valeurs des deux éléments (dont il faut souligner qu’ils sont totalement abstraits l’un et l’autre et qu’ils ne peuvent se réaliser que dans la synthèse d’une forme linguistique) ne s’additionnent pas. Elles sont dans un rapport d’inclusion de l’une à l’autre.” (p. 50.)

---

2. Pour un historique de la notion de racine en Occident, cf. J. Rousseau, 1987. Sur les limitations à apporter à certaines conceptions de la racine en arabe, voir P. Larcher 1995, et en ce qui concerne l’écriture, J. Dichy, 1990 et 1993/97. Pour un examen de la question dans le domaine sémitique, cf. K. Petracek, 1982, Ph. Cassuto et P. Larcher, éds., 2000. Sur l’ancienneté de la discussion dans la tradition hébraïque médiévale, voir notamment I. Zwiep, 1996 ; dans la tradition arabe, G. Troupeau, 1984. Sur rôle de la racine et des représentations morphologiques en hébreu moderne dans une perspective de psycholinguistique cognitive, voir R. Frost, K. Forster et A. Deutsch, 1997. Voir aussi A. Roman (1999, p. 198-205), chap. “Brève histoire de la langue arabe”, qui inclut une forte réfutation de l’hypothèse des triplets non-ordonnés de consonnes, formulée par Ibn Jinnî (IVème/Xème s.) et de celle du biconsonantisme reprise au XXème s. par G. Bohas.

3. La manière dont D. Cohen lit J. Cantineau est analysée par P. Larcher (1995), p. 297-8 et reprise in Baggioni et Larcher, 2000, p. 125.

Cette conception dont on notera au passage l'élégance formelle, est présentée par l'Auteur comme une "particularité du vocabulaire sémitique, qui n'apparaît en toute clarté qu'en arabe classique" (1964/70, p. 31). Le lexique virtuel de l'arabe est conçu ici comme une intersection entre, d'une part un "alphabet" de notions générales, les *racines*, et de l'autre un "alphabet" de spécifications, délimitant à l'intérieur de celles-ci des "portions", les *schèmes*. Le lexique effectif consisterait dès lors en un sous-ensemble de ce lexique virtuel, correspondant aux formes linguistiques attestées.

1.2. Discussion

Cette représentation, qui n'est pas sans faire penser au projet leibnitzien d'un alphabet général des idées (influencé, on s'en souvient, par les idéogrammes de l'écriture chinoise), soulève un grand nombre de difficultés.

La principale objection réside à mes yeux dans le caractère de "mythe néo-leibnitzien" de cette vision, c'est-à-dire, dans l'apodictisme des "notions" et de leur découpage en "portions" qu'elle présuppose inéluctablement. Or – sans même aborder les aspects philosophiques de la discussion – rien ne laisse penser que le vocabulaire d'une langue soit préétabli, ni même qu'il l'ait jamais été (y compris dans l'immobilisme que l'on suppose parfois à tort des mondes anciens). Le vocabulaire, d'une part se constitue toujours dans le cadre d'une communauté linguistique donnée, dont il reflète les choix et la culture, et de l'autre, se construit par couches historiques successives, et par confrontation avec les référentiels de mondes en évolution :

[1] Comment, à partir de */n-f-d̠/* [4], de sens ancien "transpercer, traverser", aurait-on pu prédire les deux valeurs de *tanfîd̠iyya&* dans *ta'lîmât tanfîd̠iyya&*, "décrets d'application" (loi syrienne), mot-à-mot, "instructions exécutoires" et *sulta& tanfîd̠iyya&*, "pouvoir exécutif" ? De même, à partir du sens ancien de */s-r-x/*, "cri, crier", le lexème *sârûx,* "fusée", n'était pas prédictible. D'autres racines, auraient très bien fait l'affaire : on aurait pu - à titre d'exemple - penser à la racine */n-f-d̠/*, et proposer **nâfûd̠*, en faisant appel au même schème que *sârûx.* Surtout, le trait */cri/* retenu pour cet objet particulier ne va pas de soi, bien que l'on puisse en saisir sans difficulté *après-coup* la motivation sémantique. Mais il ne pouvait en aucun cas s'agir d'une "inclusion" de l'idée de "fusée" dans la "notion générale" de "cri".

Une approche "constructiviste" du lexique semble plus apte à rendre compte de la constitution et de l'évolution du vocabulaire arabe. C'est elle que reflétera le *principe lexical de figement* dont j'essayerai plus loin de montrer la nécessité avec des exemples issus du français et de l'anglais autant que de

---

[4]. La transcription des caractères arabes adoptée ici est présentée en Annexe.

l'arabe.

Une autre critique, plus classique (voir par exemple, G. Troupeau, 1984), rappelle que dans les textes des sciences médiévales arabes du langage, la plupart des dérivations morphologiques sont basées sur des relations entre formes internes à la racine, et non sur un schéma élémentaire

racine —> schème_1, schème_2, … schème_n.

Mais la conception générale du lexique résumée ci-dessus n'est pas réellement mise en défaut : il suffirait en effet d'ajouter au schéma de Cantineau un ensemble de relations entre schèmes, pour maintenir une conception générale du lexique analogue à celle proposée par D. Cohen.

D. Baggioni et P. Larcher (2000) vont plus loin : partant d'un historique de la notion de racine, ils observent ensuite que la dérivation s'opère toujours à partir d'un nom, d'un déverbal ou d'un verbe, et qu'elle consiste en une dérivation *sémantique* autant qu'en une dérivation formelle. Leur analyse, qui s'inscrit dans la perspective d'une histoire des idées linguistiques, met en cause l'interprétation "transcendante" de la "dérivation-à-partir-de-la-racine", en tant qu'elle ne permet pas

> "de rendre compte du mouvement dans le lexique, tant morphologique que sémantique, tant en synchronie qu'en diachronie" (2000, p. 130).

Mais si la racine n'est plus la "source" de la dérivation, que faire de cette notion ? P. Larcher (1999), propose d'éviter de se débarrasser imprudemment de la racine et du schème, "en faisant du passé table rase", et d'"étendre l'idée d'association", que Cantineau limitait à la relation entre ces deux notions :

> "si un mot n'est pas le simple produit du croisement d'une racine et d'un schème, il est bien le résultat d'une multitude d'associations paradigmatiques et syntagmatiques, l'association à une racine et un schème n'étant plus que deux parmi beaucoup d'autres" (p. 119).

1.3. De la racine comme unité sémantiquement seconde et siège de la "mémoire des mots"[5]

Une conception élargie du schème et de la racine permet en effet de concevoir cette dernière comme le siège de ce que j'ai pour ma part appelé un ensemble d'*après-coup analogiques,* et comme un réseau de significations procédant, par effet-retour, des processus de dérivation sémantique auxquels plus de quinze siècles de pratique textuelle institutionnalisée auront soumis le lexique de la langue arabe.

---

[5] Dichy, 1998.

"La racine est le siège de processus sémantiques que M. Bréal appelait des phénomènes d'*irradiation* (1897/1924, chap. III) : l'usage attribue à un morphème radical, désinenciel, suffixé, etc., des valeurs absentes de son sens originel, en raison d'un "effet-retour" des glissements sémantiques auxquels il est soumis. L'*irradiation* – pour faire court – conduit les racines arabes à accueillir par analogie et de manière seconde des sens nouveaux :

[2] ainsi, /*'-q-l*/, de sens ancien "attacher, lier", est également la racine de *'aql* (1), "raison", au sens de ce qui retient le cœur de l'homme, puis, à partir du IIe/VIIIe s., de *'aql* (2) au sens de la "faculté de raison", enfin de *'i'taqala,* "procéder à une arrestation" au sens moderne du terme (qui prévaut dans la conscience des locuteurs.). (...) Il est essentiel d'observer que des sous-ensembles relevant de ces acceptions se dessinent au sein de la racine (par un ensemble d'*après-coup analogiques*) ; on a ainsi, pour /*'-q-l*/ : *'âqil,* "sage, raisonnable" (dit d'un humain) ; *ma'qûl,* "raisonnable" (dit d'une chose), etc. ; *'i'tiqâl,* "arrestation", *mu'taqalûn,* "personnes arrêtées"…

Ces sous-ensembles relèvent des périodes historiques pour lesquelles un tout premier schéma de périodisation a été proposé [6]. La racine est ainsi l'un des lieux de la mémoire du lexique, dont j'ai cherché à illustrer le caractère *poreux à l'Histoire.* (1998, p. 104)

La racine peut donc être conçue comme un faisceau de significations associé aux réseaux sémantico-dérivationnels qui le parcourent, et qui résultent de son adaptation aux évolutions du monde à travers l'Histoire.

1.4. Vers une définition formelle du schème et de la racine

Donnons, avant d'aller plus avant, une définition du schème et des racines (mono- et tri-consonantiques).

1.4.1. Le schème (SCH) est :

a) quant à sa forme, un *patron syllabique* dans lequel :

---

6. Cette périodisation très schématique comporte trois grandes articulations (Dichy, 1998) : **[1]** la période de la "langue des [anciens] Arabes" (*lisân al-'arab*), qui correspond au *fonds lexical ancien,* à la fois antérieur à l'islam (1ère subdivision) et contemporain de sa fondation, et inclut le vocabulaire de cette dernière (2ème subdivision) ; **[2]** le *fonds lexical arabo-musulman médiéval,* qui renvoie, dans l'ensemble, aux cités de l'Islam, des premiers siècles de l'Hégire à la fin du XVIIIème s. du calendrier grégorien, ainsi qu'aux prescriptions et aux doctrines religieuses, à l'activité intellectuelle, littéraire, scientifique, administrative, etc. de ces époques ; **[3]** le *fonds lexical moderne,* dont le point de départ est traditionnellement projeté au début du XIXème s.

– les consonnes de la *racine tri- ou quadri-consonantique* (RAC 3-C ou 4-C) occupent une place spécifiée ;

– des consonnes correspondant à des *racines mono-consonantiques* (RAC 1-C) peuvent être insérées à des places spécifiées ;

– les places, mais également la longueur et le timbre des *voyelles* sont spécifiées ;

– une des consonnes de la RAC 3-C (la 2nde ou la 3ème) peut être géminée [7].

b) quant à sa valeur sémantique, doté d'un *sens grammatical* résultant des modalités qui le composent (voir, pour l'inventaire de celles-ci, A. Roman 1999), et *de niveau infra-morphématique* : les lexèmes partageant un SCH donné relèvent d'une même "famille morphologique", dont le sens hors contexte partage un ensemble de traits grammaticaux. Ces traits concernent principalement le domaine des verbes, des déverbaux et des adjectifs. Un nombre important de noms représentables en une racine et un schème, présentent la particularité d'une absence de sens grammatical associable à ce dernier (sur la base d'une analogie avec une "famille" de lexèmes semblables) : ainsi de */fi'âl/* [8] dans ***h**imâr,* "âne". On parlera dans ce cas de *quasi-schèmes* (Dichy, 1990), un effet analogique purement formel, qu'on pourrait appeler un "effet de contour", demeurant observable.

1.4.2. La racine mono-consonantique (RAC 1-C) est :

a) quant à sa forme, une consonne qui peut être

– incluse dans le SCH, et donc englobée dans son sens grammatical, comme le /*m*/ de *maw'id,* aujourd'hui "rendez-vous", de racine /*w-'-d*/, de sens ancien "promesse", et du SCH /$maR^1R^2iR^3$/ du "nom de temps et de lieu". La racine /*m*/ avait pour signifiant "la *res* générale, ici actualisée avec le sens de

---

7. Le schème, dans cette définition, ne se confond pas avec sa transposition dans la grammaire arabe traditionnelle (*wazn*). Le *wazn,* qui est de nature moins abstraite, inclut par exemple, dans les verbes, les préfixes et suffixes de la conjugaison, qui sont nécessaires à la réalisation orale de l'unité lexicale en tant que mot.

8. Les schèmes sont communément représentés selon une tradition que l'on fait remonter à al-Xalîl bn. 'A**h**mad al-Farâhîdî (m. vers 786/170), au moyen d'une racine "théorique" /*f-'-l*/, dans laquelle la "variable" /*f*/ correspond à la 1ère consonne radicale, /*'*/, à la 2ème et /*l*/, à la 3ème. Si la racine comporte quatre consonnes, il s'agit d'une extension du système (construite par analogie avec des schèmes comportant par exemple un redoublement de la 2ème consonne radicale). Cette "extension analogique" est traduite dans le métalangage grammatical par le fait que la représentation n'ajoute pas à /*f-'-l*/ une quatrième consonne quelconque, mais se contente de redupliquer la troisième "variable", ce qui donne /*f-'-l-l*/ (Dichy, 1990). On peut aussi écrire : R^1, R^2 et R^3, pour respectivement la 1ère, la 2ème et la 3ème consonnes radicales.

'lieu'" (A. Roman, 1999, 53-55 et 101). La position de la RAC 1-C incluse dans le schème peut être :

• "pré-radicale", comme dans l'exemple précédent,

• "post-radicale", comme le *+a&* de *gurf+a&,* "chambre" (de SCH /$R^1uR^2R^3$+a&/, anciennement porteur d'une modalité de "non-animé" et dans lequel /*t*/ a pour signifié la *res* générale ou "chose-qui-est" [9]), ou

• "interne" au radical, comme la RAC 1-C /*t*/ signifiant du "morphème-écho" (retour du procès sur le sujet – Roman, 1990), dans *'intahara,* "se suicider", du SCH /'iR^1taR^2aR^3/, de sens premier "procès réalisé au profit, au détriment, à partir du sujet ou encore 'en' lui" (Ammar et Dichy, 1999), et de racine /*n-h-r*/, de sens ancien "égorger" ;

– externe au SCH, i.e. :

• en position de préfixe ou de suffixe, comme pour les pronoms personnels de la conjugaison,

• ou de suffixe nominal, comme pour *+a&* correspondant à la "chose-qui-est..." ou le morphème *+iyy* de construction du nom-adjectif de relation (de RAC 1-C /*y*/, de signifiant "être...", Roman, 1999, p. 56-7) ;

• en position de clitique. C'est le cas des pronoms compléments au cas direct ou indirect, qui sont toujours en arabe des post-clitiques ;

b) quant à sa valeur sémantique, de *sens grammatical*, interagissant avec la valeur du SCH pour les RAC 1-C incluses dans celui-ci. Elle est dans ce cas de niveau infra-morphématique. L'hypothèse retenue ici est celle d'un sens grammatical associé au schème par remotivation à partir des modalités qui le composaient dans la langue arabe des origines.

1.4.3. La racine tri- ou quadri-consonantique (RAC 3-C et 4-C) est :

a) quant à sa forme, une séquence ordonnée de trois consonnes, pour la "forme canonique", et de quatre consonnes pour les racines correspondant à une "extension analogique" (voir note 7);

b) quant à sa valeur sémantique, dotée d'un *sens lexical second* par rapport à celui des noms, verbes, déverbaux et adjectifs dans lesquels elle apparaît, et *de niveau infra-morphématique* : les lexèmes partageant une RAC constituent un réseau de significations, incluant des "familles sémantiques", dont le lien peut n'être plus perceptible qu'à la lumière d'une étude historique. Les RAC sont, dans le lexique existant, un lieu de remotivations analogiques, et le réceptacle de la mémoire d'un ensemble de mots.

Pour faciliter la lecture, *racine* - tout court - sera employé dans la suite

---

9. Cf. A. Roman, 1999, p. 28 et p. 56 pour le signifiant /*t*/ qui est, pour cet auteur, une variante en diachronie de la racine mono-consonantique /*m*/ (p. 54).

de ce travail, et sauf indication contraire, pour “racine tri-consonantique” ou, par extension “quadri-consonantique”.

1.5. De la relation racine-schème comme relevant d’un type particulier de figement

Schème et racine sont donc des unités infra-morphématiques et sémantiquement secondes, objets de processus de remotivation sémantique, grammaticaux pour le schème et lexicaux pour la racine.

Nous pouvons maintenant considérer la nature de leurs relations au sein des unités lexicales. Compte-tenu de leur caractère constitutif du lexique et infra-morphématiques, ces deux types d’unités sont susceptibles d’être soumises à des processus de figement lexical. Pour comprendre ces derniers, il faut revenir sur la notion même de figement, pour y intégrer certaines données propres à l’arabe.

2. LE FIGEMENT LEXICAL ET SON PRINCIPE

2.1. Mots composés et indivisibilité de la nomination dans Aristote

Au ch. 2 de *De l’interprétation* (16a, 20-29), Aristote, à propos de la définition du nom, envisage le cas de noms composés :

> “Dans le nom *kallippos,* en effet, *ippos* n’a en lui-même et par lui-même aucune signification, comme dans l’expression *kalos ippos.* Pourtant ce qui a lieu dans les noms simples n’a pas lieu dans les noms composés : pour les premiers, la partie ne présente aucune signification quelconque, tandis que pour les derniers, elle contribue à la signification du tout, bien que prise séparément elle n’ait aucune signification.” (Trad. Tricot, p. 79.)

Le commentateur Pacius ajoute l’exemple du mot latin composé *omnipotens* (II, 63, cité par Tricot, *loc. cit.*), et le grand philosophe arabe du Xème s. al-Farâbî, celui de… *philosophus,* connu en arabe à travers l’emprunt *faylasûf* (éd. Kutsch et Marrow, p. 30-31). Chacun des éléments entrant dans la constitution – dans le texte d’Aristote, chaque “partie” – des noms composés conserve un sens lorsqu’il se trouve dans une autre construction, c’est-à-dire, lorsqu’il est inséré dans un groupe syntaxique non figé. Les “parties”, en outre, contribuent “à la signification du tout” – mais rien n’est dit de la nature de ces relations entre tout et partie.

On observera également que la conception d’Aristote est négative : les éléments d’un nom composé n’ont pas de sens “en eux-mêmes et par eux-mêmes”. Il s’agit de répondre en quelque sorte par avance à une question que l’on pourrait se poser sur l’unité signifiante que constitue le nom, même

lorsqu'il est composé : seul l'ensemble peut avoir le statut de "symbole des états qui sont dans l'âme" (*De interpretatione*, ch. 1, 16a). Le passage ci-dessus énonce, de fait, l'indivisibilité sémantique de la nomination, nécessaire à la théorie de la proposition développée par l'analytique aristotélicienne [10].

2.2. Les deux grands types de figement lexical

L'indivisibilité de la nomination est en linguistique contemporaine un principe communément admis – encore que, le plus souvent, sur le mode implicite. La définition, désormais traditionnelle, du morphème comme "unité minimale sons-sens" masque cependant tout un ensemble de problèmes liés, essentiellement, à la question du caractère composite de certaines unités lexicales. Il existe en effet des mots composés [11], mais aussi d'autres formes de figement polylexicaux, appelées, selon les auteurs, "locutions", "expressions figées" (par exemple, Mejri, 1996) ou "phrasèmes" (par opposition aux lexèmes, Mel'cuk, 1982, p. 119-121). La terminologie scientifique a beaucoup contribué à la définition formelle de ces unités (voir dans le domaine arabe, X. Lelubre, 1997).

Les données de l'arabe donnent toutefois à penser qu'il existe, à côté des figements polylexicaux, des figements monolexicaux dans lesquels se font jour des phénomènes associant un sens lexical à un ou plusieurs sens grammaticaux. Il y aurait donc au sein du domaine général du figement, deux grands types.

2.2.1. Les figements à base monolexicale

Le premier type est celui de figements monolexicaux, dans lesquels un ou plusieurs morphèmes grammaticaux sont associés à un noyau lexical d'une manière qui relève d'une *relation lexicalisée*, i.e. lexicalement figée, *entre une unité lexicale simple* (non décomposable en morphèmes de rang inférieur), *et une extension grammaticale,* qui peut être *simple ou complexe* (i.e. décomposable en morphèmes de rang inférieur). On a donc le méta-schéma suivant :

Relation(s) lexicalisée(s) du TYPE 1 :

---

[10]. Certains passages de la *Poétique,* qui mentionnent les noms composés (noms "doubles", "triples, quadruples ou multiples", 1457a, 31-35 et 1457a, 11) d'une manière particulièrement elliptique, s'expliquent également par l'indivisibilité sémantique de la nomination.

[11]. Pour les mots composés en français, voir N. Catach et al., 1981, G. Gross, 1996, ch. 2. Pour la relation entre le mot et la composition dans plusieurs langues sémitiques, voir P. Kirtchuk, 1997.

$$\mathbf{UL(1) = < <NL>-MG_{a...n} >}$$

où **UL(1)** = “unité lexicale du type 1”, **NL** = “noyau lexical” et $\mathbf{MG_{a...n}}$ = “ensemble de morphèmes grammaticaux lexicalisés”, dont les relations et le nombre (3 au maximum en arabe) dépendent de la grammaire du mot dans la langue concernée.

L’association des éléments de l’UL(1) s’effectue selon un schéma binaire (d’après M. Bréal, 1897, ci-dessous § 2.5). Le type 1 de figement a pour principale propriété de *combiner un sens lexical et un sens grammatical au moins.* Plusieurs exemples, en français, puis en arabe, illustreront l’intérêt de cette représentation pour la morphologie lexicale de langues de familles différentes :

[3] Considérons les deux sens du mot *allée* :
– On a d’une part la forme au féminin singulier du participe passé *allé.* Au noyau lexical (ou à la base) *all-* sont associés le suffixe *-é* du participe passé et la marque orthographique *-e* du féminin [12]. La relation :
$< <NL-MG_a>-MG_b>$, dans laquelle NL = *all-*, MG_a = *-é* et MG_b = *-e*,
n’est pas lexicalisée mais compositionnelle. Par ailleurs les structures syntaxiques associables à cet emploi de *allée* sont celles du participe passé du verbe *aller* (avec les structures d’arguments de ce dernier), dans sa forme au féminin singulier.
– Il n’en va pas de même de *allée*, “passage extérieur, permettant l’accès à un lieu”, qui est nominalisé (et qui s’insère en conséquence dans les structures syntaxiques en position nominale, admet un article défini ou indéfini, etc.). La relation :
$UL(1) = < <NL-MG_a>-MG_b>$, est ici figée.

[4] Comme dans le cas de *allée*, le nom *résultante* (ex. : *la résultante d’un jeu de forces*) procède de la captation par la catégorie des noms d’une forme déverbale, à laquelle s’ajoute un morphème lexicalisé (ici, du féminin). Le déverbal correspondant (le participe présent *résultant*) continue par ailleurs d’exister en tant que tel, avec une différence morphologique importante : il ne peut avoir de marque du féminin. Celle-ci n’a pu être ajoutée à la forme *résultante* que de manière concomitante à son changement de catégorie.

[5] Dans *un je-m’en-foutiste,* le figement associe plusieurs morphèmes grammaticaux à un même noyau lexical. Le schéma complexe de relations que l’on peut y observer obéit parfaitement à la loi d’association binaire des composants (§ 2.5).

---

12. Le genre est bien entendu marqué à l’oral de manière différente (déterminants, accords, liaisons...). Il faut toutefois noter, à propos des phénomènes orthographiques invoqués en plusieurs points de ce travail, que l’écrit n’est plus, pour un nombre croissant de linguistes, extérieur à la langue. Voir en particulier N. Catach, 1988, Ducard, Honvault et Jaffré, 1995. Sur le système graphique de l’arabe, voir Dichy, 1990.

[6] En arabe, le morphème *+a&*, de racine monoconsonantique /*t*/ correspondant à la *res* générale, “la chose-qui-est...”, entraîne, lorsqu’il est suffixé à un déverbal [13], la nominalisation de celui-ci à part entière.
– Exemples de formes infinitives : à *al-haml ‘alâ,* “le fait de porter la guerre contre”, correspond une forme nominalisée figée *haml+a&* plur. *haml+ât,* “campagne [militaire]” (N.B. : les formes infinitives qui dénotent le déroulement d’un procès verbal n’ont, en conséquence, jamais de pluriel). On a de même : *mass,* “fait de toucher” vs. *mass+a&*, plur. *mass+ât,* “atteinte” ; *’akl,* “fait de manger” vs. *’akl+a&,* plur. *’akl+ât,* “plat [préparé]”.
– Exemple de participe actif : *dâ’ir*, “qui tourne (masc. sing.)”, avec le morphème *+a&* de la *res* général, donne *dâ’ir+a&*, “circonscription” (plur. *dawâ’ir*). Comme dans le cas de *allée,* la forme *dâ’ir+a&* du féminin de *dâ’ir* existe parallèlement, la relation entre le suffixe *+a&* du fém. sing. et la base demeurant alors compositionnelle.

[7] Le participe actif *dâ’im*, “permanent”, “qui dure toujours”, peut se trouver pris dans une relation de figement avec le morphème *+an* du cas direct (dont l’une des valeurs est circonstancielle), ce qui donne la forme adverbiale *dâ’im+an*, “toujours”. On a similairement *nâdir+an*, “rarement”, et à partir d’autres formes de base : *mirâr+an*, “souvent”, *qalîl+an,* “peu souvent” ou “peu”, *kaṯîr+an*, “beaucoup”...

2.2.2. Les figements à base polylexicale

Le second grand type est celui des figements polylexicaux, qui comprennent deux ou plusieurs noyaux lexicaux correspondant à des lexèmes dotés par ailleurs d’une existence indépendante (comme dans les exemples d’Aristote ou de ses commentateurs cités plus haut). À ces lexèmes viennent souvent s’ajouter des morphèmes grammaticaux lexicalisés (selon le schéma du type 1 de figement). Dans ce second type, *l’expression figée résulte d’une association entre un morphème lexical et un ou plusieurs autres, auxquels peuvent se trouver agrégés des morphèmes grammaticaux lexicalisés.* On a le méta-schéma suivant :

Relation(s) lexicalisée(s) du TYPE 2 :

$$\mathbf{UL(2) = < < <UL(1)_a>–UL(1)_{b...n}> ... –MG_{i...n} >}$$

Il s’agit, bien entendu d’une représentation simplifiée, et qui n’est pas

---

13. Il ne correspond pas dans ce cas au *a&* infra-morphématique inclus dans le schème (ci-dessus, § 1.4.2). Il n’a alors de sens grammatical qu’au sein de ce dernier, dans lequel il est “fondu”, exemple : le *a&* de *kitâba&,* “fait d’écrire”.

destinée à rendre compte de la structure syntaxique de l'ensemble. En outre, les UL(1) peuvent coïncider, dans les figements de ce type, avec un noyau lexical sans morphème grammatical associé (cas où MG = 0). La principale propriété du type 2 de figements est de *combiner un ou plusieurs sens lexicaux, eux-mêmes susceptibles de se trouver associés à un sens grammatical au moins.* Exemples :

[8] En français : issue de secours (vs. roue de secours), sujet(e) aux accidents, traiter (...) à la légère, avoir un ticket avec..., retourner sa veste, etc.

[9] En anglais : absent-mindedness, accident-prone, absorbent cotton, go-cart racing, strange bedfellows, to go round the back of..., to paint the town red, to dawn on someone, etc.

[10] En arabe : kawkab sayyâr, "planète", mot-à-mot, "astre [grand-]voyageur", jârimatu qatlin, "meurtre", mot-à-mot, "crime de meurtre", kâbiran ʻan kâbirin, mot-à-mot, "d'aîné en aîné" (se dit en particulier de la transmission d'une tradition), kalâm lâ huwa bi-l-maʻqûl wa-lâ bi-l-manqûl, "des paroles ne pouvant absolument pas faire sens", mot-à-mot, "un discours [ne relevant] ni de l'intelligible ni du reproduit (= ni repris d'un autre discours)", etc.

Il faut enfin signaler la possibilité, présente dans des langues telles que le français ou l'anglais, mais extrêmement rare en arabe ou en hébreu biblique (à la différence de l'hébreu moderne), de *figements incluant un noyau polylexical d'une part et une extension de sens grammatical de l'autre*. Il s'agit en fait d'une sous-catégorie du type 2. Exemples :

[11] En français : le verbe *court-circuiter,* où le suffixe verbal *-er* est associé au nom composé *court-circuit* ; le nom composé de structure complexe *plombier-zingueur.*

[12] En arabe : l'un des seuls cas de mot composé qui soit entré dans l'usage courant [14] est *ra'smâl+iyy+a&*, "capitalisme", qui s'analyse, d'une part en un noyau polylexical *ra's mâl* (également transcrit sans blanc de séparation, *ra'smâl* [15]), mot-

---

[14]. Les autres exemples, qui sont cités partout, indice de la faible productivité de cette forme de composition en arabe, sont : *zamakân*, "espace-temps", de *zamân*, "temps" et *makân*, "espace" ; *barmâ'iyy*, "amphibie", de *barr*, "terre" et *mâ'*, "eau". Une contrainte notable est celle de la structure monosyllabique de l'élément placé en position "préfixée". Ainsi "supersonique" de *fawq,* "supra" et de *sawt*, "son" se dit-il *fawsawtiyy*, avec une troncation du premier élément *fawq* (même processus dans les exemples précédents). Le composé *lânihâya&*, "infini" (de *lâ,* négation et *nihâya&,* "fin") est entré dans la langue à partir du IIIème/IXème siècle. C'est l'incompatibilité des composés avec la dérivation par schèmes qui semble être la principale raison de la résistance du système morpho-lexical de l'arabe ou de l'hébreu biblique à les intégrer (P. Kirtchuk, 1997).

[15]. Les composés *ra'smâliyy,* "capitaliste", et *ra'smâliyya&,* "capitalisme" sont en revanche toujours notés aujourd'hui en un seul mot (i.e. sans blanc de séparation). Ce

à-mot "tête d'argent", d'où "capital", et de l'autre, en une extension grammaticale complexe *+iyy+a&*, désignant – pour faire court – une entité abstraite. Cette extension est elle-même composée (a) du suffixe *+iyy* du nom-adjectif de relation (ainsi : *ra'smâl+iyy,* "capitaliste"), et (b) du morphème *+a&* correspondant à la racine monoconsonantique signifiant de la *res* générale ("la chose-qui-est...").

Observons que la notion de "capital" ne se déduit pas directement de la combinaison de *ra's,* "tête" et *mâl,* "argent", de même qu'en français, elle n'est pas engendrée par la seule adjonction à la base *capit-* ("tête") du suffixe *-al* de dérivation d'adjectifs. Au delà de la question du degré de transparence ou d'opacité, il émane du figement lexical un "plus", sur lequel je reviendrai plus loin.

2.3. L'actualisation de ces deux grands types en arabe

Le **type 2** ci-dessus ne pourra qu'être évoqué ici. A l'exemple de *ra'smâliyya&* pourraient être ajoutées nombre d'expressions figées dont le schéma est beaucoup plus occurrent, et qui ont recours aux ressources de la syntaxe. Exemples (outre ceux donnés en [10]) :

[13] *kâtib 'adl,* "greffier" (mot-à-mot, "secrétaire de Justice") ; *'ahâta 'ilman*, "faire savoir, informer" (présent dans le vocabulaire moderne de l'administration, tout comme dans le texte coranique – 2, 255) ; *xafîfu ḏ-ḏilli*, "sympathique", mot-à-mot, "léger de l'ombre", i.e. "à l'ombre légère".

La question de la relation entre schème et racine s'inscrivant dans les figements du **type 1**, c'est surtout à ces derniers que l'on s'intéressera ici. Ces figements apparaissent en arabe dans le cadre du mot-forme.

Le *mot-forme,* qui est une unité intermédiaire entre le morphème et la phrase, a une réalité psychologique indéniable. Il correspond en arabe à l'unité accentuable qui coïncide, à un ensemble limité de réajustements près, avec le mot graphique (Dichy, 1990).

L'un des traits les plus remarquables de la structure du mot-forme en arabe est qu'il ne peut comprendre qu'un noyau lexical et un seul (au petit nombre près de cas maginaux mentionnés en [10] et note 14). On y observe en contrepartie un ensemble de phénomènes relevant du figement lexical. Ces

---

phénomène n'est pas sans rappeler celui que l'on rencontre en français avec le trait d'union (cf. *portefeuille* vs. *porte-documents*). On notera que la graphie de *ra's mâl* avec un blanc de séparation est confortée par la résistance du composé à se laisser traiter comme un seul mot, qui se manifeste lorsqu'il est déterminé par l'article : *ra's al-mâl,* pluriel *ru'ûs al-'amwâl* sont des formes "conservatrices" (ou la structure de l'annexion demeure), largement attestées aujourd'hui encore à côté de *'ar-ra'smâl,* pluriel *'ar-rasâmîl.*

derniers se répartissent schématiquement en deux grandes catégories (Dichy, 1997), qui correspondent à l'actualisation observable en arabe du premier grand type de figement dégagé ci-dessus.

2.3.1. Le noyau et l'unité lexicale coïncident

On a : **UL = < noyau lexical >**. Le noyau peut être quant à lui :

(1a) *représentable en un schème et une racine* (cf. § 1.4). Nous verrons au § 3 que la relation entre schème et racine constitue elle-même une sous-catégorie particulière du figement lexical. Mais il faut noter au passage que le terme *représentable en* dans l'usage qui en est fait ici n'est absolument pas synonyme de *décomposable en* : ce dernier désigne, comme indiqué ci-dessus, *une décomposition en morphèmes de rang inférieur* (i.e., inclus dans une unité de rang supérieur dans l'analyse), ce qui n'est pas le cas du noyau lexical. Exemples :

[14] *manzil*, "domicile, lieu de résidence", est représentable en un schème /*maf'il*/ (ou /maR^{1}R^{2}iR^3/) du "nom de lieu et de temps", et une racine /*n-z-l*/ (principalement associée à des lexèmes dont le sens est celui de "descendre"; *kârit̲*, "oppressant, pénible" a pour schème /*fâ'il*/ (ou /R^{1}âR^{2}iR^3/), "participe actif" et pour racine /*k-r-t̲*/ (principalement : "oppresser, infliger de la peine") ;

(1b) ou au contraire, *non représentable en racine et schème.* Ce cas ne relève bien entendu d'aucune forme de figement. Exemples :

[15] *Ismâ'îl,* Ismaël, *talsamân,* "talisman", *klûrûfûrm,* "chloroforme", *'ûkâlîbtûs*, "eucalyptus"...

2.3.2. Le noyau et l'unité lexicale ne coïncident pas

Cette association figée (ou *lexicalisée*) met en œuvre une *relation entre un morphème de sens lexical et un seul* (le noyau), *et au moins un morphème de sens grammatical* (MG) intégré au mot-forme. L'unité lexicale est constituée de la séquence :
UL = < noyau lexical + morphème(s) grammatical(aux) lexicalisé(s) >

Il faut noter que *seuls les noms sont concernés par ce processus de figement*. (Dans les verbes, les préfixes et suffixes correspondant aux morphèmes de personne, genre et nombre, demeurent, par définition, compositionnels.)

Par ailleurs, lorsque le noyau est représentable en une racine et un schème – c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas –, ce processus de

figement inclut celui, mentionné en (1a), qui met en jeu ces deux éléments infra-morphématiques. Ainsi :

[16] Cas incluant un noyau de la catégorie (1a) : *manzil+a&*, “position, statut”, *kâriṯ+a&,* “catastrophe”, où l’on reconnaîtra les noyaux *manzil* et *kâriṯ* analysés en schème et racine en [15]. Le formant-extension lexicalisé *+a&* correspond, comme indiqué précédemment, à la *res* générale, i.e. à “la-chose-qui...” Ainsi, *kâriṯ+a&* est un substantif construit à partir d’un déverbal (le participe actif *kâriṯ*). Son sens, “catastrophe”, dérive sémantiquement de la séquence :

< “la-chose-qui” (*+a&*) est “oppressante, faisant souffrir” (*kâriṯ*) >,

mais ne se laisse pas entièrement déduire de ses composants. (Le lecteur ne doit pas confondre l’impression de transparence, qui intervient après-coup, et la déductibilité au sens strict). Par opposition à cette forme figée, le féminin *kâriṯ+a&,* “oppressant+e” du participe actif *kâriṯ*, “oppressant”, a un sens compositionnel.

[17] Dans le composé *ismâʿiliyy+a&,* “ismaëlisme” (secte de l’islam), le noyau est de la catégorie (1b).

Ayant présenté le cadre formel des phénomènes de figement pris en compte dans ce travail, venons-en maintenant aux traits sémantiques, mais aussi morphosyntaxiques qui les distinguent des formes compositionnelles.

2.4. Le principe de figement lexical (PFL) : énoncé et implications

L’*Essai de sémantique* [16] de Michel Bréal pose pour les noms composés une “condition nécessaire et suffisante”, dans laquelle on reconnaîtra l’indivisibilité aristotélicienne de la nomination :

> “Il faut (...) que, malgré la présence de deux termes, le composé fasse sur l’esprit l’impression d’une idée simple. *’Acropolis* désigne, non pas une ville plus ou moins élevée, mais la forteresse, la citadelle.” (1897/1924, p. 161.)

Bréal souligne par ailleurs les phénomènes “d’élargissement du sens”, pour lesquels il faut tenir compte d’une “cause extérieure” au langage, “les événements de l’histoire” (*op. cit.*, p. 117). C’est ainsi que le “seul secours de l’étymologie” ne permet pas de comprendre les mots latins correspondant à *consul, préteur* ou *tribun* :

[18] ... “ceux qui siègent ensemble (*consules*), celui qui marche en avant (*prætor*), l’homme de la tribu (*tribunus*). Ces mots ne s’éclairent (...) que grâce au souvenir

---

[16]. 1ère édition, 1897, cité ici d’après la 7ème édition, posthume, de 1924. Il faut également mentionner, dans le dernier quart du XIXème s., le *Traité de la formation des mots composés* d’A. Darmester (Paris, 1ère éd. 1874, 2ème éd., 1894) – voir discussion dans N. Catach et al., 1981, p. 28-30 et 51-52.

que nous en avons, pour les avoir vus dans les récits des historiens (...) En même temps que l'histoire explique ces mots, elle y fait entrer une quantité de notions accessoires, qui ne sont pas exprimées" (*op. cit.*, p. 112-3).

Ce phénomène, observe-t-il, "est surtout fréquent avec les mots composés" (p. 122). Cette conception préfigure la notion de degré d'*opacité sémantique* des expressions figées, que G. Gross (1996, p. 10-11 et 154-5) oppose à la compositionnalité, I. Mel'cuk préférant, en cohérence avec sa théorie du signe linguistique, la notion d'*ajout sémantique* [17]. Je parlerai pour ma part d'*écart sémantique*, pour des raisons qui apparaîtront de plus en plus nettement dans la suite de l'exposé.

Il faut cependant interroger plus avant les différents traits décrivant le figement (écart sémantique, § 2.4.1 ; aspects morphosyntaxiques, § 2.4.2), et qui procèdent de la nature même des phénomènes menant à l'apparition d'unités lexicales figées.

2.4.1. Précisions sur l'écart sémantique

Partons, pour illustrer les aspects sémantiques du figement, d'un exemple particulièrement intéressant en raison du nombre d'items lexicaux qu'il comporte, et aussi en raison de son caractère vivant et productif dans le français actuel (critères de taille de la "famille" d'unités concernée, et de productivité) : la série des mots composés construits avec la forme verbale *porte* suivie d'un nom en position de complément, tels qu'ils apparaissent dans le *Petit Robert* (édition 2000, comparée avec celle de 1982) [18].

Du point de vue de l'analyse sémantique, ces mots composés pourraient à première vue paraître relativement transparents : un *portefeuille* sert à transporter commodément des feuilles, un *porte-musique*, des partitions de musique, un *porte-cigares*, des cigares, un *porte-avions* "porte" des avions, un *porte-bouteilles* sert à ranger des bouteilles. Mais un examen plus attentif fait apparaître des traits sémantiques spécifiant "ce qui porte". Ces traits ne se déduisent ni de la forme du composé, ni du sens des éléments entrant en composition. A trois ou quatre cas près (comme *porte-fenêtre* qui relève de l'homonymie), *toutes* les entrées lexicales de cette série peuvent être regroupées comme dans le tableau ci-dessous.

---

[17]. Voir la définition du "phrasème complet", du "semi-phrasème" et du "quasi-phrasème", dans Mel'cuk, Clas et Polguère, 1995, p. 46.

[18]. Le *porte-bébé* (deux sens) et le *porte-revues*, nouveaux accessoires de la vie moderne n'étaient pas dans l'édition de 1982. On n'y trouvait pas non plus le *porte-folio* ou *portfolio*, avec ces deux orthographes, dont la seconde, empruntée à l'anglais, laisse rêveur : sans doute les *top-modèles*, américanisées en *top models* (variante également entrée dans l'édition 2000), offrent-elles leur dossier photographique fin de siècle dans des *portfolios*.

Analyse schématique des mots composés avec *porte-* (à partir du *Petit Robert*)

TRAITS SPÉCIFIANT "CE QUI PORTE"		OCCURRENCES
1. Homme	Homme qui porte l'emblème d'un groupe	*porte-croix, porte-bannière, porte-drapeau, porte-enseigne, porte-étendard, porte-fanion , porte-glaive*
	Homme qui porte un emblème appartenant à un autre (qui lui est hiérarchiquement supérieur)	*porte-crosse* (rare), *porte-fanion* (Les composés apparaissant deux fois ont des définitions différentes.)
	Homme qui porte un objet appartenant à un autre	*porte-carnier, portefaix, porte-manteau* (usage vieilli)
	Homme exerçant la fonction de porter la parole officielle d'une personne ou d'un groupe	*porte-parole*
2. Vaisseau, bâtiment	Vaisseau de guerre "porteur"	*porte-aéronefs, porte-avions, porte-hélicoptères*
	Bâtiment de transport	*porte-conteneurs*
3. Boîte, étui, objet destiné au port ou au transport	Boîte ou étui permettant à quelqu'un de transporter commodément	*porte-aiguilles, porte-allumettes, porte-billets, porte-cartes, porte-cigares, porte-cigarettes, porte-documents, portefeuille, porte-folio (portfolio*), *porte-menu, porte-monnaie, porte-musique, porte-plumes*
	Structure permettant de transporter commodément	*porte-bébé, porte-bouteilles, porte-clefs*
	Structure permettant de transporter sûrement et commodément avec une voiture	*porte-bagages, porte-bébé, porte-vélo/porte-vélos*
	Instrument transportant le souffle ou la voix	*porte-vent, porte-voix*
	Partie de vêtement permettant de porter un autre vêtement	*porte-jarretelles*
4. Support	Supports – de diverses natures – d'un objet, permettant de le fixer ou de le maintenir dans la bonne position. Ces "supports" ont un caractère fonctionnel. Ils incluent ceux qui sont destinés au rangement,	*porte-affiche(s), porte-aiguille, porte-bagages, porte-balais, porte-bouquets, porte-bouteilles, porte-copie, porte-couteau, porte-crayon, porte-greffe, porte-hauban(s), porte-jupe, porte-lame, porte-montre, porte-objet, porte-outil, porte-parapluies, porte-revues, porte-*

	notamment au rangement domestique.	*savon, porte-serviette, porte-serviettes*
	Le support est une sangle	*porte-brancard, porte-étrier, porte-mors*
	Le support est une sangle ou un fourreau attaché à la ceinture	*porte-baïonnette, porte-crosse, porte-épée*
	Support permettant de pendre (patère) des vêtements	*porte-chapeaux, portemanteau*
5. Animal	Poisson	*porte-glaive*
	Papillon	*porte-queue*
6. Qui porte bonheur ou malheur	Tout objet ou personne (non spécifié)	*porte-bonheur, porte-malheur*

Cette analyse pourrait sans doute être développée plus avant (en particulier, dans la colonne centrale, en précisant par exemple les différents schémas téliques associés à *porte-*). Mais là n'est pas la question. Il s'agissait ici de *montrer qu'il y a, dans* toute *la série des mots composés avec* porte-*, et malgré leur apparente transparence, des traits qui ne sont déductibles ni du premier ni du second terme du composé.* Comme on pourrait le montrer dans la majorité des exemples précédemment cités, l'analyse sémantique fait apparaître un *plus*.

Notons toutefois que la notion d'écart sémantique appelle un commentaire (voir aussi § 2.4.3, reprise de l'exemple [7]) :

– Des écarts similaires peuvent de toute évidence se produire hors de tout figement avec des unités lexicales mono-morphématiques, en raison de glissements sémantiques dus à l'usage qui en est fait en discours.

– Il y a des degrés d'écart sémantique, comme il y a des degrés d'opacité ou de transparence (G. Gross, 1996).

– Il existe différents types d'écarts de cette nature, l'un de ceux que nous aurons l'occasion de développer en arabe étant celui de l'actualisation d'un sens donné parmi plusieurs possibles avec l'une des unités entrant dans un processus de figement (§ 3, point 5). Exemple :

[19] En anglais *body* signifie notamment “corps”, “personne”, “carrosserie [voiture]” ou “fuselage [avion]. Une seule acception est actualisée dans les figements suivants : *body-building,* “culturisme” (sens de “corps”), *bodyguard*, “garde du corps” (sens de “personne”), *bodywork*, “carrosserie” (trad. approximative), *body-repairs*, “travaux de carrosserie”. On pourrait commenter de même les composés en *oil-* actualisant le

sens de “huile”, “pétrole”, “mazout” ou “huile de graissage”.

2.4.2. Précisions sur les aspects morpho-syntaxiques

G. Gross (1996, cité en introduction) souligne le fait que des restrictions syntaxiques accompagnent dans les expressions figées, les phénomènes d’opacité sémantique. Ainsi :

[20] Dans *se prendre au sérieux,* les seules variations possibles (hors jeu sur le langage) sont des modalisations adverbiales de *se prendre* : *se prendre* trop, vraiment... *au sérieux,* ou, à la forme négative, *ne pas se prendre* du tout... etc. Les adjectifs qualifiant *sérieux* sont exclus : **se prendre au* grand *sérieux, *se prendre au* mauvais *sérieux* ne se disent pas.

Considérons, complémentairement, les données relatives aux figements mettant en jeu un noyau lexical et un morphème grammatical au moins (figements du type 1 ci-dessus). L’une des principales propriétés de ces derniers est le changement de catégorie morpho-syntaxique du composé, qui a pour effet d’entraîner des modifications d’ordre morphologique autant que syntaxique. Exemples :

[21] *Un(e) gagnant(e), un restaurant, un(e) parvenu(e), un passé,* etc. Ici, le noyau lexical est associé à un seul morphème grammatical, la marque du participe. Comme pour *allée* (exemple [3])*,* la relation <NL–MG_a> entre le noyau lexical (la base du verbe) et le morphème grammatical (le suffixe du participe) est figée, et il existe un déverbal de même forme ayant un sens compositionnel – la différence étant que le participe présent, au contraire du substantif construit à partir de lui, exclut le pluriel (admis en revanche avec le substantif *restaurants*). Similairement, le substantif *résultante* issu du participe présent de *résulter* comporte une marque de féminin exclue avec ce participe (ci-dessus, § 1.2) ; *passé,* une fois substantivé demeure au masculin.

[22] Dans certains cas, les formes objets d’un changement de catégorie connaissent une modification de leur orthographe (modification morphogrammique). Ainsi, au participe *présidant* correspond une forme nominalisée *président* : le premier n’admet de marque ni du féminin, ni du pluriel, à la différence du second. On peut également citer des paires participe/adjectif dont les termes sont distingués à l’écrit : *provoquant/provocant ; convainquant/convaincant*.

On a, de même : *résidant*, participe présent, *résident,* nom construit à partir du participe. Toutefois, un autre nom dérivé du participe est apparu : *résidant,* pour lequel le *Petit Robert* donne l’exemple de *résidant de la Comédie française.* On a donc la possibilité d’un féminin et d’un pluriel : *une résidante, des résidant(e)s.* En outre, le sens de *résident* étant sans doute, dans le vocabulaire des préfectures de police,

associé à un statut d’étranger (doté d’une *carte de résident*), les parcmètres affichent dans toute la France, un *tarif résidants* (c’est-à-dire, réservé aux *résidants*), nouvelle forme nominalisée qui admet, en conséquence, les marques du pluriel et du féminin.

[23] En arabe, *bahr,* “mer”, précédé de l’article (*’al-*) et construit au duel (marques *+ân* pour le cas sujet, et *+ayn* pour les cas direct et indirect) a pour formes *’al-bahr+ân* (cas sujet) et *’al-bahr+ayn* (deux autres cas), “les deux mers”. L’article et les marques du duel sont ici compositionnels. Ils sont toutefois figés dans le nom de l’émirat de Bahreïn, *’al-bahr+ayn*, dans lequel un changement de catégorie est également observable, la forme figée étant celle d’un nom propre (soumise, comme telle à des contraintes morphosyntaxiques particulières). La trace du processus de figement se maintient aussi dans le nom-adjectif de relation *bahr+ân+iyy*, “Bahreïni”, qui est construit sur la forme figée au cas sujet, à la différence du nom de l’émirat.

Ces exemples, ajoutés à ceux donnés pour le français par G. Gross (1996) ou S. Mejri (1996), et qui concernent les figements du type 2, montrent que les unités lexicales figées sont susceptibles de comporter des traits morphologiques et syntaxiques qui ne se déduisent pas des traits des unités (morphèmes lexicaux ou grammaticaux) entrant en composition.

2.4.3. Le principe de figement lexical et son interprétation

Les observations ci-dessus permettent de poser, face au principe de compositionnalité un *principe de figement lexical* (PFL) que l’on peut formuler ainsi :

Dans une langue donnée, si deux éléments <a> et <b> ayant une valeur sémantique entrent en composition pour former une nouvelle unité lexicale, l’ensemble des traits morpho-syntaxiques et sémantiques du couple <a,b> ($\sum_{<a,b>}$) *résultant de cette composition lexicalisée, est irréductible à la sommation des traits de <a> et de <b>* ($\sum_a + \sum_b$) :

$$\sum_{<a,b>} \neq \sum_a + \sum_b$$

“Lexical” et “lexicalisé” s’entendent ici par référence au fait que les formes ou les expressions prises dans un processus de figement constituent *par définition* des entrées à part entière du dictionnaire.

Le PFL s’interprète comme la conséquence du fait que l’apparition d’une unité lexicale figée dans une langue donnée répond à un besoin de nomination qui n’était pas satisfait par les entrées lexicales précédemment existantes. Pour créer un nouvelle entrée, la communauté des locuteurs de cette langue dispose d’un nombre limité de possibilités :

– créer un nouveau radical ou une nouvelle racine ;
– emprunter un mot à une autre langue, exemples :

[24] en français, *parking* ; en arabe, *’iqlîm* “grande région” (du grec *klima*), emprunté au VIIIè s., *tiknûlûjiâ,* “technologie” ;

– construire une nouvelle entrée figée monolexicale, en faisant appel aux moyens de la morphologie (figements du type 1), exemples :

[25] en français, *surdérivation, cerise > cerisier* ; en arabe, *’istirâk+iyy+a&*, “socialisme”, constitué du suffixe lexicalisé complexe *+iyya&* analysé plus haut (exemple [12]), et du noyau lexical *’is̱tirâk,* “fait de participer”, analysable en une racine /*s̱-r-k*/ et un schème /*’ifti‘âl* / (/’iR^{1}tiR^{2}âR^3/), forme infinitive du schème VIII ;

– construire une nouvelle entrée figée polylexicale en faisant appel aux moyens tant de la morphologie que de la syntaxe (figements du type 2), exemples :

[26] en français, fer-blanc, ferblantier, ferblanterie, pense-bête, retourner à la case départ, sucrer les fraises ; en arabe, **h**adî<u>t</u> al-ni‘ma&, “nouveau riche”, miqyâs al-**h**arâra&, “thermomètre, ‘alâ r-ra’si wa-l-‘ayn, “à vos ordres !” (mot-à-mot, “sur la tête et sur l’oeil”)....

Cette introduction d’une nouvelle unité ne s’opère pas nécessairement d’un coup. Elle est en général progressive, et résulte d’un processus étalé dans le temps : le passage de la compositionnalité au figement semble alors être l’objet d’une hésitation de la communauté linguistique. Exemple :

[27] L’emploi par le grand prosateur du IIème-IIIème siècle (VIIIème-IXème s.), de *’ilâ mâ lâ nihâyata la-hu* [19], “à l’infini”, mot-à-mot, “jusqu’à ce qui n’a pas de fin” préfigure le figement de *lânihâya&,* “infini”, que l’on rencontrera de manière régulière au IVème/Xème siècle, avec l’article : *’al-lânihâya&.*

Le PFL semble, en conséquence, admettre un “cas limite” dans lequel il n’y a pas de traits sémantiques ajoutés aux unités prises dans un processus de figement. La durée de ce processus peut être très longue. Exemple :

[7] Les construction adverbiales telles que *dâ’im+an,* “toujours” (construit, comme on l’a vu sur *dâ’im,* “qui dure toujours” et la marque *+an* du cas direct, est analysé,

---

[19]. Cf. par exemple, *Le Livre des avares,* anecdote de la chemise de al-Madâ’inî et *al-Bayân wa-t-Tabyîn*, éd. A. Hârûn, vol. 1, p. 77.

> traditionnellement, comme un complément circonstanciel (*hâl*), c'est-à-dire, en fait, comme une unité compositionnelle. L'analyse qui en fait une construction adverbiale est tout à fait légitime, notamment d'un point de vue syntaxique, mais l'on doit admettre dans ce cas l'absence d'écart sémantique.

En revanche, les traits morphosyntaxiques demeurent différents [20]. En d'autres termes, il ne semble pas y avoir de neutralisation totale du PFL. En effet, le sens et les traits morphosyntaxiques de la nouvelle unité ne *peuvent* pas être compositionnels, puisqu'il s'agit précisément d'une entrée lexicale jusqu'alors inédite. C'est ce qui, d'un point de vue fonctionnel, fonde le *principe de figement lexical*.

2.5.Une propriété corollaire du figement : la *loi d'association binaire des composants*

Les composés comprenant plus de deux morphèmes, qu'ils soient grammaticaux ou lexicaux, sont soumis, dans la construction de leur sens, à *la loi d'association binaire des composants* que Michel Bréal ajoute à l'indivisibilité aristotélicienne de la nomination :

> "Quelle que soit la longueur d'un composé, il ne comprend que deux termes. Cette règle n'est pas arbitraire : elle tient à la nature de notre esprit, qui associe les idées par couples" (1897/1924, p. 171).

Ainsi, dans l'exemple complexe de *ra'smâliyya&* ([12]), on a d'une part le noyau composé *ra's mâl* qui correspond à une "idée" de sens lexical et de l'autre l'extension composée *+iyya&*, qui correspond à une "idée" de sens grammatical, que l'on pourrait gloser comme "la chose abstraite relative à", l'écart sémantique correspondant étant ici la valeur d'abstraction [21]. En français,

[5] l'exemple complexe *un je-m'en-foutiste* illustre (en reprenant les conventions du § 2.2), la loi d'association binaire des composants :
le noyau lexical (NL) est *foutre*, associé à un morphème grammatical lexicalisé MG_a = *se.* À l'ensemble <NL–MG_a> (*se foutre*) s'adjoint le MG_b lexicalisé *en* (le

---

20. Sur le comportement syntaxique des adverbes en arabe, voir A. Fassi Fehri, 1998, et A. Roman, 1997 et 1999, p. 59 et 169.

21. On pourrait imaginer un autre schéma d'association binaire, avec <*ra'smâl+iyy* >, "relatif au capital" d'une part, et le morphème *+a&* de la "chose générale", ou "chose-qui-est..." de l'autre, mais il se trouve que le suffixe composé *+iyy+a&* a pris en arabe moderne des valeurs elle-mêmes figées, qui lui sont conférées par l'usage. D'où le choix ci-dessus.

verbe est *se foutre de...,* figé en *s'en foutre...*), puis un MG_c = *je* [22], le tout se voyant associé enfin le suffixe nominal *-iste* (MG_d), dont le signifié est “celui qui professe l'opinion <*je m'en fous*>” (ou “celui qui est du parti de <*je m'en fous*>”), et de là : “bon à rien, irresponsable”. Le schéma binaire d'association est :
UL(1) = <<<<<NL [*foutre*]>–MG_a [*se*]>–MG_b [*en*]>–MG_c [*je*]>–MG_d [-*iste*]>
ou, dans une représentation équivalente, mais plus proche de l'ordre des morphèmes dans le discours (sauf pour *en*, qui se trouve après le verbe) et donc plus accessible :
UL(1) = <<MG_c [*je*]–<<MG_a [*se*]–<NL [*foutre*]>>–MG_b [*en*]>>–MG_d [-*iste*]>

3. EFFETS DU PFL ET NATURE DE LA RELATION ENTRE SCHÈMES ET RACINES

Compte-tenu de ce qui précède, i.e., de la définition des racines et du schème (§ 1.4) et de celle du PFL (section 2), la relation entre schèmes et racines dans la constitution des lexèmes de l'arabe comporte un ensemble traits généraux, qu'il est maintenant possible de résumer.

(1) Cette relation concerne non pas l'ensemble du lexique, mais la grande majorité de celui-ci. Un sous-ensemble des noms, comme je l'ai rappelé au § 2.3 (type 1b) ne relève pas de cette dernière. Il faut en revanche souligner le fait que la *totalité* des verbes et des déverbaux de l'arabe s'analyse ainsi (Dichy, 1990). Il en va de même en hébreu (Ph. Cassuto, 2000), ce qui justifie dans cette langue comme en arabe, le classement des entrées par racines dans les dictionnaires.

(2) Un grand nombre de noms en arabe est constitué, comme on l'a vu ci-dessus (exemples [6], [7], [12], [16], [17], [23]) par adjonction d'un morphème grammatical lexicalisé au noyau. L'exemple [17] (*ismâ'il+iyy+a&,* “ismaëlisme”) montre que ce processus de lexicalisation peut également affecter des noyaux non représentables en schèmes et racines. Dans les autres cas, toutefois, il faut tenir compte d'un double processus, celui de la relation entre un schème et une racine constituant un noyau d'une part, et entre ce noyau et le ou les morphèmes grammaticaux lexicalisés de l'autre (exemples en [16] de *manzil+a&*, “position, statut”, *kâriṯ+a&,* “catastrophe”, en [7] de *dâ'im+an,* “toujours”, *mirâr+an,* “souvent). Cette structure entraîne, pour l'étude de la dérivation morpho-lexicale en arabe et dans d'autres langues sémitiques, une conséquence méthodologique fondamentale : les dérivations entre les formes au singulier et au pluriel de ces unités lexicales figées (de la catégorie < UL = noyau lexical + morphème grammatical lexicalisé > , § 2.3.2

---

[22]. Pour faciliter la lecture, la marque orthographique -*s* de la première personne du verbe, et le *t* épenthétique entre le verbe *fou-* et le suffixe -*iste* ne sont pas intégrés à la représentation ci-dessus.

ci-dessus) établissent un rapport de “fléchage dérivationnel” non entre un schème et un autre ou des noyaux lexicaux entre eux, mais entre *l’ensemble de l’unité figée* au singulier d’une part, et son pluriel de l’autre (Dichy, 1997).

[28] Ainsi, complémentairement à l’analyse présentée en [16], les pluriels “internes” ou brisés *kawâriṯ* et *manâzil* sont associés à l’entrée lexicale composée correspondante, *kâriṯ+a&* et *manzil+a&,* et non à son seul noyau lexical.

(3) Les schèmes déverbaux correspondant – pour l’essentiel – à la forme infinitive (en arabe *masdar*) et aux participes actif et passif peuvent se trouver nominalisés “à part entière”. Cela, comme on vient de le rappeler en (2), se produit lorsqu’ils sont associés à un morphème grammatical lexicalisé, mais peut également avoir lieu sans cette association, exemples :

[29] Le participe actif *hâkim*, du verbe *hakama,* “juger” ou “gouverner” (le pluriel des participes actifs est “externe” : *hâkim+ûn* au masc., *hâkim+ât* au fém.) connaît une forme nominalisée *hâkim* (sans morphème lexicalisé), “gouverneur” ou “gouvernant”, de pluriel interne *hukkâm.* D’une part, le sens de la forme nominalisée porte sur *l’une* des valeurs sémantiques du verbe (“gouvernant”, et non “juge”), et de l’autre, le pluriel est “interne”, i.e., opérant par dérivation de schème à schème. On a vu que pour *kâriṯ+a&* le pluriel était *kawâriṯ*. La règle vaut pour tous les noms construits à partir d’un participe actif (à la différence du participe lui-même, dont le pluriel est externe, i.e., construit par suffixation).

Il s’ensuit qu’il y a, pour les schèmes déverbaux susceptibles de nominalisation, avec ou sans suffixe lexicalisé, deux sens grammaticaux, l’un déverbal, l’autre, de type nominal, mais dérivant du sens déverbal. Le premier, comme on le verra en ci-dessous (en 5), relève de l’entrée lexicale du verbe correspondant, le second constituant en revanche une entrée lexicale à part entière.

(4) Le schème et la racine sont des notions qui renvoient à des “familles sémantiques”, de sens grammatical pour le premier, de sens lexical pour le second. Le sens d’une racine procède, comme on l’a vu (§ 1.3), de celui des mots qui partagent la séquence ordonnée de consonnes qui la constitue, et s’organise – au sein d’elle – en réseaux.

Celui des schèmes est également l’objet de processus sémantico-lexicaux. Les schèmes sont en effet, comme indiqué, le résultat de processus de remotivation à partir des modalités qui les composent. L’une des conséquences les plus notables de ces remotivations est qu’un même schème peut prendre plusieurs valeurs selon les lexèmes dans lesquels il apparaît.

[30] Le schème verbal */tafâ‘al+a/* (/taR^1âR^2aR^3+a/, schème VI) dérive du schème III

/*fâ‘al+a*/ (/R[1]âR[2]aR[3]+a/) à valeur de transitivité incertaine (Roman, 1990) par adjonction du morphème-écho /*t*/ du retour de sur l'agent de l'effet du procès (§ 1.4). Il a le plus souvent, de ce fait, une valeur de réciprocité de la transitivité incertaine, exemple : *tanâfasa,* "se faire [mutuellement] concurrence".
Toutefois, il peut prendre la valeur d'une "s'attribuer une qualité", "se faire... (modalité d'auto-attribution - Ammar et Dichy, 1999, p. 27), exemple : *tamârada,* "faire semblant d'être malade", *tamâwata,* "faire le mort". Cela ne peut se produire qu'avec une catégorie sémantique particulière, celle de verbes dont le sens engendre un état : "être malade" ou "être mort" sont des états, passager pour l'un permanent (!) pour l'autre.

Le sens grammatical que prend un schème donné est donc tributaire de la valeur sémantique du noyau lexical dans lequel il apparaît.

(5) On peut, enfin, distinguer deux grandes catégories de relations entre le schème et l'unité lexicale :

– *Schèmes correspondant à une dérivation morphologique de nature compositionnelle.* Comme indiqué en (2), les formes issues d'une dérivation morphologique "interne" (opérant par passage d'une forme de base dotée d'un schème à un autre schème), telles que les formes infinitives ou les participes construits à partir d'une forme verbale, ne donnent pas lieu à une entrée lexicale propre. Elles ne sont bien entendu pas associées à des morphèmes grammaticaux lexicalisés, et ne comportent pas de traits morphologiques proprement nominaux (tels que le pluriel "interne" pour les participes actifs, ou l'existence d'un pluriel pour les formes infinitives). L'entrée lexicale dont ils relèvent est celle du verbe. Le sens de ces schèmes est compositionnel, et de nature flexionnelle : il s'agit d'une variation du verbe correspondant, relevant des paradigmes déverbaux associés à la conjugaison. Exemples :

[31] *yajibu d-dahâbu 'ilâ muscû*, "il faut partir pour Moscou" : ici la forme infinitive *dahâb,* "fait de partir" relève du verbe *dahâba,* "partir".

[32] De même, dans *fa-‘alimtu 'innî lâ mahâlata wâqi‘*, mot-à-mot "je sus que j'[étais] sans échappatoire aucune devant tomber", le participe actif *wâqi‘* est une forme déverbale directement dérivée de *waqa‘a,* "tomber". La forme nominale construite à partir ce même participe *wâqi‘* , plur. *waqâ'i‘*, "réalité, fait" correspond au contraire à une entrée lexicale propre. (Noter dans ce cas le pluriel "interne", cf. les exemples donnés en [29].)

– *Schèmes inclus dans une relation figée (non compositionnelle).*

Les noyaux lexicaux incluant ces schèmes ont un sens qui inclut celui du schème. L'effet du PFL au niveau sémantique s'y fait sentir à des degrés divers. Deux cas généraux se présentent :

• Un *écart sémantique faible à nul* se rencontre exclusivement dans le domaine verbal et adjectival, c'est-à-dire avec des lexèmes en position de prédicat dans l'énoncé. C'est, avec les noyaux issus d'une dérivation compositionnelle, le domaine privilégié de la constitution du lexique au moyen de schèmes et de racines. L'écart sémantique est le plus faible lorsque le noyau lexical actualise la valeur fondamentale du schème, et que le lexique n'a pas engrangé de sens issus de glissements sémantiques :

[33] *kabura*, "être vieux, être l'aîné", est de schème /*fa'ul+a*/ (/$R^1aR^2uR^3$+a/) correspondant à un verbe d'état constitutif ;
'igtasala, "se laver", est du schème /*'ifta'al+a*/, (/'$iR^1taR^2aR^3$+a/, schème VIII), incluant le morphème-écho /*t*/ ; il est dérivé de *gasala*, "laver".

• Un *écart sémantique perceptible ou important* peut être observé lorsque le noyau lexical actualise l'une des valeurs secondes du schème. Dans ces cas, on observe le plus souvent que le sens du verbe – i.e. la classe sémantique à laquelle il appartient – infléchit la valeur originale du schème et le contraint à une dérivation sémantique qui l'amène à coïncider avec une valeur seconde donnée. Exemples :

[34] Le schème /*tafa''al+a*/ (/$taR^1aR^2R^2aR^3$+a/, ou schème V), qui dérive du schème III /*fa''al+a*/ (/$R^1aR^2R^2aR^3$+a/) dont la valeur de base est itérative, au moyen de l'adjonction du morphème-écho /*t*/, prend avec certains verbes une valeur d'auto-attribution d'une qualité (avec une connotation négative possible : "se faire...", "faire semblant d'être"). Ainsi : *tanakkara*, "se déguiser", *ta'arraba,* "se faire arabe" (= "le devenir" ou "faire semblant de l'être"). La valeur associée au schème est dérivée sémantiquement du schème de base, d'une manière qui se laisse reconstituer, mais elle ne peut être actualisée qu'avec certains verbes : *tahawwada,* "se faire juif", *tanassara*, "se faire chrétien", *tada''aba*, "faire le loup", etc. Comme dans les exemples [30], le sens de ces verbes engendre un état, que l'agent du procès "s'attribue".

[35] Le schème /*'af'al+a*/ (/'$aR^1R^2R^2aR^3$+a/, ou schème IV), a une valeur de base factitive/causative, i.e. "faire que qq'un ou qqch fasse ou soit qqch", comme dans *'ajlasa*, "faire asseoir". Mais la combinaison entre cette valeur de base et un sens analogique issu d'une racine peut produire un verbe moyen (au sens d'E. Benveniste). L'effet du procès a alors l'agent pour siège :
- Avec un verbe moyen intransitif, le sens grammatical obtenu est celui de "atteindre un état", comme dans *'asbaha,* "atteindre le matin" (sens premier), "devenir" ; *'ajma'a,* "parvenir à un consensus".
- Avec un verbe moyen transitif, ce sens devient "atteindre l'état ou l'on... qqch ou qq'un", d'où, notamment, des verbes de perception comme : *'absara*, "voir", *'adraka,* "percevoir", "comprendre" (mais aussi, dans un autre sens : "atteindre").

Il est intéressant de noter que les classes sémantiques en jeu ici sont de grandes classes, pour certaines, bien connues dans plusieurs langues (verbes "causatifs", verbes moyens, transitifs ou intransitifs, verbes "auto-attributifs"...). De nombreuses autres catégories interfèrent avec la manière dont le sens des schèmes se trouve actualisé. L'effet du principe lexical de figement ouvre ainsi la voie d'une étude des structures de sens à l'œuvre dans la relation entre les racines les schèmes.

ANNEXE SUR LA TRANSCRIPTION DES CARACTÈRES ARABES

Pour des raisons de portabilité informatique, je ne ferai usage d'aucun caractère particulier. Les emphatiques et la constrictive vélaire *hâ'* sont en caractère gras; le soulignement distingue, lorsqu'il y a lieu, la constrictive de l'occlusive correspondante, ou un graphème d'un graphème "voisin" (il ne s'agit pas d'une transcription phonétique au sens strict !). On a :

(1°) Voyelles brèves : a ; u ; i.

(2°) Voyelles longues : *'alif* = â ; *wâw* = û ; *yâ'* = î.

(3°) Consonnes (par ordre alphabétique) : *hamza* = ' ; *bâ'* = b ; *tâ'* = t ; *t̲â'* = t̲ ; *jîm* = j ; *hâ'* = h ; *xâ'* = x ; *dâl* = d ; *d̲âl* = d̲ ; *râ'* = r ; *zây* = z ; *sîn* = s ; *s̲în* = s̲ ; *sâd* = s ; *dâd* = d ; *tâ'* = t ; *d̲â'* = d̲ ; *'ayn* = ' ; *g̲ayn* = g̲ ; *fâ'* = f ; *qâf* = q ; *kâf* = k ; *lâm* = l ; *mîm* = m ; *nûn* = n ; *hâ'* = h ; *wâw* = w ; *yâ'* = y.

(4°) Morphogramme : *tâ' marbûta&* = & (réalisation *t* en liaison, non prononcé à la pause).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMMAR S. et DICHY J.,1999 — *Les verbes arabes,* Paris : Hatier (coll. Bescherelle).

BAGGIONI D. et LARCHER P., 2000 — "Note sur la racine en indo-européen et en sémitique", in Cassuto Ph. et Larcher P., éds. (2000), 121-31

BOISSON C. et THOIRON Ph., éds., 1997 — *Autour de la dénomination,* Presses Universitaires de Lyon.

BRÉAL M., 1897/1924 — *Essai de sémantique*, Paris : Hachette, 1ère éd., 1897, 7ème éd., 1924.

CANTINEAU J., 1950a — "La notion de 'schème' et son altération dans diverses langues sémitiques", in *Semitica,* 1950, vol. III,. 73-83.

— (1950b), "Racines et schèmes", in *Mélanges William Marçais,* Paris : Maisonneuve.

CASSUTO Ph., 2000 — "Le classement dans les dictionnaires de l'hébreu", in Cassuto Ph. et Larcher P., éds. (2000), 133-158.

CASSUTO Ph. et LARCHER P., éds. 2000 — *La sémitologie, aujourd'hui,* Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en- Provence n°16, Publications de l'université de Provence.

CATACH, N. *et alii*, 1980 — *L'orthographe française*, Paris, Nathan.

— *et alii*, 1981 — *Orthographe et lexicographie*, Paris : Nathan.

— dir., 1988 — *Pour une théorie de la langue écrite,* Paris : éd. du C.N.R.S.

COHEN D., 1961/70 — "Essai d'une analyse automatique de l'arabe", *T.A. informations* 1961, repris. in D. Cohen, 1970 — *Études de linguistique sémitique et arabe*, The Hague-Paris : Mouton, 49-78.

— 1964/70 — "Remarques sur la dérivation nominale par affixes dans quelques langues sémitiques", *Semitica* 1964, repris in D. Cohen, 1970, ci-dessus, 31-48.

DERRIDA J., 1967 — *De la Grammatologie*, Paris, Éditions de Minuit.

DICHY J., 1990 — *L'écriture dans la représentation de la langue : la lettre et le mot en arabe,* thèse d'État, Université Lumière-Lyon 2.

— 1993/97 — "Deux grands 'mythes scientifiques' relatifs au système d'écriture de l'arabe", *Savoir, images, mirages,* Journées d'Études arabes (Paris, 14-15 mai 1993), numéro spécial de l'*Arabisant* 32-33, Paris : Association Française des Arabisants, 67-86.

— 1997 — "Pour une lexicomatique de l'arabe : l'unité lexicale simple et l'inventaire fini des spécificateurs du domaine du mot", in Clas A. (éd..), *Lexicologie, Terminologie II;* n° special de *Meta* vol. 42 n° 2, Québec : Presses de l'Université de Montréal, 291-306.

— 1998 — "Mémoire des racines et mémoire des mots : le lexique stratifié de l'arabe", in Baccouche T., Clas A. et Mejri S., dir. — *La Mémoire des mots*, *Revue Tunisienne de Sciences Sociales* 117, 35ème année : 93-107.

— 2001— "Une première classification des verbes arabes en fonction de leur structure d'arguments", in A.Fessi-Fehri (dir.), Actes du colloque international *Génération Systématique de la langue et Traduction automatique*, (Rabat, 15-17 novembre 1999), n° spécial de la revue *Recherches Linguistiques*, IERA, printemps 2001.

DUCARD D., HONVAULT R., JAFFRÉ J.-P., 1995 — *L'orthographe en trois dimensions,* Paris : Nathan.

AL-FARÂBÎ (Xème s.) — *S̲arh Kitâb Aristûtâlîs fî l-'ibâra, al-Frâbî's Commentary on Aristotle's* Peri Ermeneias (De Interpretatione), edited by Kutsch W. sj and Marrow S. sj, 2ème éd., Beyrouth : Dâr el-Machreq, 1971.

GARBINI, J., 1972/84 — *Le Lingue semitiche : studi di storia linguistica,* Naples : Instituto Universitario Orientale, 1ère éd., 1972, 2ème éd. 1984.

GREENBERG J., 1950 — "The patterning of root morpheme in Semitic", *Word,* 6-2.

GROSS G., 1996 — *Les expressions figées en français, noms composés*

et autres locutions, Paris : Ophrys.

FASSI FEHRI A., 1998 — “Layers in the Distribution of Arabic Abverbs and Adjectives and their licensing”, Benmamoun E., Eid M. and Haeri N. (eds) — *Perspectives on Arabic Linguistics Vol. XI,* Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, 9-46.

FROST R., FORSTER K. I. & DEUTSCH A., 1997 — “What can we learn from the Morphology of Hebrew ? A masked-priming investigation of Morphological representation”, *Journal of Experimental Psychology : Learning, Memory and Cognition,* vol. 23, n° 4 : 829-856.

HASSOUN M.O., 1987— *Conception d'un dictionnaire pour le traitement automatique de l'arabe dans différents contextes d'application*, thèse d'Etat ès Sciences, Université Lyon-1.

KIRTCHUK P., 1997 — “Renouvellement grammatical, renouvellement lexical et renouvellement conceptuel en sémitique”, in Boisson C. et Thoiron P., 1997 : 41-69.

LARCHER P., 1995 — “Où il est montré qu’en arabe classique la racine n’a pas de sens et qu’il n’y a pas de sens à dériver d’elle”, *Arabica,* vol. XLII : 291-314.

— 1999 — “Vues ‘nouvelles’ sur la dérivation lexicale en arabe classique”, in Edzard L. et Nekroumi M. (éds), *Tradition and Innovation. Norm and deviation in Arabic and Semitic Linguistics,* Vienne : Otto Harrassowitz, 103-23.

LELUBRE X., 1997 — “Terminologie scientifique : entre le phraséologisme et l’unité terminologique complexe”, in Boisson C. et Thoiron P., 1997 : 221-39.

MEJRI S., 1996 — *Le figement lexical,* Thèse d’État, université de Tunis I.

MEL’CUK I.A., 1982 — *Towards a Language of Linguistics, A System of Formal Notions for Theoretical Morphology,* München : Wilhem Fink Verlag.

MEL’CUK I.A., CLAS A. et POLGUÈRE A., 1995 — *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain, Duculot.

PETRACEK K., 1982 — “La racine en indoeuropéen et en chamitosémitique et leurs perspectives comparatives”, *Annali de Instituto Orientale di Napoli* 42, 381-402.

ROMAN A., 1990 — *Grammaire de l’arabe,* Paris : P.U.F. (coll. “Que sais-je ?”).

— 1997 — “La création de l’adverbe et de la phrase nominale en arabe”, *Modèles linguistiques,* vol. 36, t. XVIII, fasc. 2, 72-88.

— 1999 — *La création lexicale en arabe, ressources et limites de la nomination dans une langue humaine naturelle,* Presses Universitaires de Lyon (collection “Études arabes”).

ROUSSEAU J., 1987 — “La découverte de la racine en sémitique par

l'idéologue Volney", *Historiographia Linguistica* XIV (3), p. 341-365.

TROUPEAU G., 1984 — "La notion de 'racine' chez les grammairiens arabes anciens", in Auroux S., Glatiny M., Joly A., Nicolas A. et Rosier I. (éds), *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques,* Presses Universitaires de Lille, 239-45.